



TARIFS 2025



TRANSACTIONS		PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION		PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			PRIX TTC	A CHARGE DU		
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix) Les montants indiqués représentent les montants maximum pouvant être demandés par l'agence.				(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)						J) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE				
I) VENTE				I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*						II) PRESTATIONS PARTICULIERES				
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI				Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)		8% sur les encaissements	bailleur	A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)						
de 0 à 20 000.00 € = forfait minimum de		2 000,00 €	vendeur	Locaux meublés - commerciaux - professionnels		8% sur les encaissements	bailleur	Assemblée générale supplémentaire						
de 20 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur		10%	vendeur	Autres locaux (garages - entrepôts...)		8% sur les encaissements	bailleur	Conseil syndical supplémentaire						
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur		9%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)		3.5% sur les encaissements	bailleur	Visite supplémentaire de la copropriété						
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur		8%	vendeur	Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)		6% sur les encaissements	bailleur	B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION						
de 300 001.00 à 600 000.00 € = % sur prix net vendeur		7%	vendeur	II) PRESTATIONS PARTICULIERES*						Etablissement ou modification du règlement de copropriété				
plus de 600 000.00 € = % sur prix net vendeur		6%	vendeur	Constitution de dossier d'une nouvelle gestion		180,00 €	bailleur	Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété						
Les honoraires de vente peuvent être à la charge de l'acquéreur dans des cas exceptionnels liés à la situation particulière des mandants (indivision/succession/société) et sur demande exprès				Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC		5% du montant des travaux	bailleur	C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES						
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains				Founiture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers		90,00 €	bailleur	Déplacements sur les lieux						
% sur prix net vendeur		10%	vendeur	Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Prise de mesures conservatoires						
C) Divers				Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Assistance aux mesures d'expertise						
Estimation (prix par heure)		90,00 €	vendeur	Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Suivi du dossier auprès de l'assureur						
II) LOCATION				Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)		90,00 €	bailleur	D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECOUVREMENT)						
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)				Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR						
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		de 8.00 à 10.00 €/m2	bailleur	Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridique						
		de 8.00 à 10.00 €/m2	locataire	Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure)		90,00 €	bailleur	Suivi du dossier transmis						
Etat des lieux		3.00 €/m2	bailleur	Rédaction d'un avenant au bail		180,00 €	locataire	E) AUTRES PRESTATIONS						
		3.00 €/m2	locataire	Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation		12,00 €	locataire	Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes						
Entremise et négociation		5% du loyer annuel HC	bailleur	Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)		12,00 €	bailleur	Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s)						
B) Locaux commerciaux et professionnels				Suivi dossier diagnostic parties communes		45,00 €	bailleur	Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure						
Négociation - état des lieux - rédaction du bail		10% du loyer triennal	locataire	Envoi d'un CRG papier (par trimestre)		5,00 €	bailleur	Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat						
C) Garages, Parkings et annexes				Autres prestations		sur présentation d'un devis accepté par le mandant		Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat						
				III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*						Immatriculation initiale du syndicat				
				A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)						F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES				
				Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC		locataire	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception					
						50€ pour les 1 et 2P		locataire	Relance après mise en demeure					
				Entremise et négociation		100€ pour les 3P et +		locataire	Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé					
						Le montant du par le locataire ne pourra pas être supérieur à 11 ou 13€/m² selon la zone						Frais de constitution d'hypothèque		
				Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)		1 mois de loyer HC		bailleur	Frais de mainlevée d'hypothèque					
						50€ pour les 1 et 2P		bailleur	Dépôt d'une requête en injonction de payer					
				Entremise et négociation		100€ pour les 3P et +		bailleur	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice					
						B) Locaux commerciaux et professionnels						Suivi du dossier transmis à l'Avocat		
				Négociation - état des lieux - rédaction du bail		10% du loyer triennal	locataire	Etablissement de l'état daté						
				C) Garages, Parkings et annexes						Opposition sur mutation				
				Négociation - état des lieux - rédaction du bail		120,00 €		bailleur	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien					
						120,00 €		locataire	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques					
				* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.						Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel				
										Délivrance d'une copie certifiée conforme				
										III) DETAIL DU COUT HORAIRE				
				Pendant les heures ouvrables					90,00 €					
En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures					135,00 €									
En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures					180,00 €									